



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 23 Janvier 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°639

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard.

Excusé : Gilbert Repellin

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

10 / U11

Pour le secteur Voiron Daniel Hugot: Tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin : Tel 06.70.93.82.68.

U13

Challenge Festival Isère : Ce samedi 27 janvier les matchs du 2° tour seront disputés. Il est rappelé que le défi jonglage est à disputer obligatoirement avant la rencontre. Les résultats de ce défi jonglage doit être reporté sur la FMI ou doit être reporté sur la feuille prévue à cet effet et transmis à la commission sportive

En cas de terrain impraticable du club recevant, il est rappelé que la rencontre doit être inversée.

Challenge National :

3° et dernier tour avant la finale départementale. Les vainqueurs des 16 plateaux seront qualifiés. Il est demandé au club recevant de retourner impérativement la feuille de plateau dédiée à cette épreuve avec les résultats des rencontres et des défis jonglages

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

La commission a procédé aux reports de plusieurs rencontres non jouées le 20 Janvier

Challenge Dominguez : La rencontre Tour ST Clair 2 / Cote St André 2 est reportée au 17/02/

2° Phase :

D2 : Les 5 poules de cette phase sont composées des 3 premiers de poule de D2, phase 1 et des équipes ayant terminées à la 1° place des 15 poules de D3 en phase 1. Ceci à l'exception de Rachais 3 , ce club ayant son équipe 2 accédante en D2, Echirollers 3 dont l'équipe 2 est déjà en D2, et MO3R 4, ce club ayant l'équipe 3 qui descend à ce niveau de D3.

Ceci crée 3 montées supplémentaires par l'application de l'article 4 match aller retour poule de brassage

D2 et D3 2° phase : Les poules de ces deux niveaux et les calendriers correspondants ont été effectuées et sont consultables sur le site à titre indicatif, et pourraient faire l'objet d'une modification liée au résultat d'une des rencontres reprogrammées pour le 27 janvier

U15 à 8 : Inscription d'une équipe

La commission demande aux clubs ayant eu une équipe en 1° phase de confirmer leur participation à cette 2° phase

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Composition des poules de D2 de 2° Phase :

Maintiens : les équipes ayant terminé de la 1° place à la 3° place des 4 poules de la 1° phase, ainsi que les deux meilleurs 4° de cette 1° phase à savoir Sud Isère et La Côte St André, ceci par application des règlements sportifs jeunes article 3 à savoir le quotient du nombre de points divisé par le nombre de matchs disputés, soit 14 équipes.

Accessions de D3 1° phase : toutes les équipes terminant à la 1° place de leur poule de la 1° phase

Les calendriers des poules de D2 et D3 sont consultables sur le site

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Les matchs de D1 et D2 qui ont été reprogrammés ce samedi 27 Janvier, sont des matchs aller. En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements, la rencontre doit être inversée. Il est demandé au club recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Sont reprogrammés des matchs aller en retard de championnat ainsi que des matchs de coupe

En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements que ce soit pour les matchs de championnat et les matchs de coupe, les rencontres doivent être inversées. Il est demandé au club recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT